



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/50/L.5/Add.5
16 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquantième session
Genève, 6-17 octobre 2003
Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTIÈME SESSION**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 17 octobre 2003

Rapporteur: M. François Leger (France)

Orateurs:

Cuba, pour le Président du Groupe de travail
Thaïlande, pour le Groupe des 77 et la Chine
Mexique, pour le Groupe latino-américain
et caraïbe
Oman, pour le Groupe asiatique et la Chine
Zimbabwe, pour le Groupe africain
Bénin, pour les PMA
Italie, pour l'UE
Équateur

Fédération de Russie
République islamique d'Iran
Chine
Venezuela
Népal
Colombie
Indonésie
Suisse
Norvège

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 21 octobre 2003** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8108, télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066.

COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/50/2 et Add.1 et Add.2);

«Développement des capacités» (TD/B/50/9);

«Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante et unième session» (TD/B/50/12);

«Coopération technique: examen des activités de coopération technique de la CNUCED – projet de décision» (TD/B/50/L.4 et Add.1).

2. Le représentant de **Cuba**, s'exprimant au nom du Président du **Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme** à sa quarante et unième session, a présenté le rapport du Groupe de travail.

Mesures prises par le Conseil

3. À sa 949^e séance plénière, le 10 octobre 2003, le Conseil a adopté le projet de décision figurant dans le document TD/B/50/L.4 et Add.1, qui contenait la stratégie de coopération technique de la CNUCED. Le Conseil a également pris acte du rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session, publié sous la cote TD/B/50/12, et a fait siennes les conclusions adoptées par le Groupe de travail concernant l'«Évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement» et le «Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la seconde phase des travaux relatifs au site Web de la CNUCED».

Déclarations

4. La représentante de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a déclaré que le Groupe se félicitait de l'adoption de la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED, car elle rendait les activités de coopération technique de la CNUCED plus attractives et en renforçait l'efficacité et la cohérence. Comme le mandat de la CNUCED englobait de nombreuses questions liées entre elles, il fallait que ses programmes de coopération technique soient transversaux, comprennent divers thèmes et dépassent le cadre des négociations commerciales. Le Groupe appréciait beaucoup les éléments de complémentarité entre la philosophie de développement de la CNUCED et les objectifs des autres organisations et instances nationales et régionales qui participaient à des activités d'assistance technique liées au commerce. La CNUCED pouvait mener dans les pays bénéficiaires des activités cohérentes avec celles de ces organismes et bénéficiant du concours de partenaires du développement, aux niveaux international et national, en élaborant des programmes flexibles adaptés aux besoins variables des bénéficiaires. Elle s'est félicitée de l'augmentation des contributions bilatérales et multilatérales au fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et a émis l'espoir que des ressources nouvelles seraient obtenues, ce qui permettrait de répondre en particulier aux besoins des PMA et des pays d'Afrique.

5. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a exprimé l'espoir que la onzième session de la Conférence donnerait un élan nouveau aux activités de coopération technique de la CNUCED, étant donné que celles-ci visaient à diffuser la philosophie de l'organisation et à maximiser son impact. Dans la région latino-américaine et caraïbe, qui avait une excellente tradition en matière de recherche sur les politiques de développement et d'élaboration de ces dernières, les activités de la CNUCED pouvaient jouer un rôle essentiel dans l'assistance aux pouvoirs publics, aux universitaires et aux secteurs productifs. Il était nécessaire, dans cette région, de développer la formation et le soutien institutionnel dans des domaines tels que le commerce et la pauvreté, le financement du développement, le transfert de technologie et les investissements, le commerce des services, le régionalisme et le multilatéralisme, et les effets de la mondialisation. Il s'est félicité de la récente augmentation de la part des pays de son groupe dans le total des dépenses affectées aux activités de coopération technique de la CNUCED et a émis l'espoir qu'elle indiquait une nouvelle tendance positive. Le Groupe recommandait la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de

coopération technique, qui reposait sur la notion de développement des capacités. L'assistance de la CNUCED devait être conçue conformément à des priorités thématiques qui correspondaient à celles des États membres, compte tenu de leurs besoins variables en matière de développement et des diversités régionales.

6. La représentante d'**Oman**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que l'accord sur une nouvelle stratégie concernant les activités de coopération technique de la CNUCED représentait un succès important. La mise en œuvre de cette stratégie, qui était axée sur le renforcement des capacités, améliorerait l'exécution des activités opérationnelles de la CNUCED, ce qui profiterait à tous les pays bénéficiaires. Seul le développement des capacités garantissait l'efficacité et la viabilité à court et à long terme de l'assistance. Lors de la mise en œuvre des programmes, il fallait utiliser pleinement le savoir-faire et les organismes nationaux des pays en développement, et non s'en remettre exclusivement aux services d'experts étrangers. Une telle démarche pouvait également renforcer la coopération technique et économique entre pays en développement. Elle s'est félicitée de l'augmentation de la part de son groupe dans l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED. Cependant, le Groupe était préoccupé par la diminution du niveau global des activités exécutées en 2002, ainsi que par la réduction de la part des PMA dans les dépenses totales. Elle a remercié les partenaires du développement pour leur appui à la coopération technique de la CNUCED et a exprimé l'espoir que les débats suscités par la onzième session de la Conférence contribueraient de façon positive aux activités opérationnelles futures de la CNUCED.

7. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité de l'orientation des activités de coopération technique de la CNUCED vers le développement humain et le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays bénéficiaires, et du fait que la nouvelle stratégie accordait une importance plus grande encore à ces buts à long terme. Le développement des capacités endogènes requises pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques commerciales et de développement enracinées dans les réalités économiques nationales se trouvait au cœur des préoccupations du Groupe africain. Pour assurer une adhésion aux programmes, ainsi que l'efficacité et la viabilité à long terme de ces derniers, il était crucial que les compétences techniques disponibles dans les pays en développement soient plus souvent utilisées. Pour mettre en œuvre la stratégie avec succès, il faudrait disposer de ressources extrabudgétaires prévisibles et, à cet égard, son groupe demandait instamment aux partenaires

du développement d'accroître encore leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Les contributions pluriannuelles assuraient la stabilité et la prévisibilité nécessaires. Le Groupe s'inquiétait de la baisse de la part de l'Afrique dans l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et espérait que tout serait mis en œuvre pour remédier à cette situation. Le Groupe était également préoccupé par la forte réduction de la coopération technique de la CNUCED en faveur des PMA et demandait aux partenaires du développement et au secrétariat d'intensifier les efforts en faveur des PMA, en particulier pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

8. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les activités de coopération technique de la CNUCED contribuaient à l'intégration effective des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Il a souligné l'importance du projet JITAP, qui devrait être renforcé et élargi, et de programmes tels que TrainForTrade, DMFAS et Diplomatie commerciale, ainsi que des programmes relatifs à la promotion des investissements et à la diversification des produits de base. Tous ces programmes contribuaient de façon essentielle à l'application du Plan d'action de Bruxelles en faveur des PMA. Il a relevé avec préoccupation la baisse des dépenses en faveur des PMA en 2002 et a demandé aux donateurs d'accroître leur appui aux activités en faveur des PMA. Il s'est félicité de la stratégie de coopération technique et a émis l'espoir qu'au cours de ses activités futures en faveur des PMA, la CNUCED continuerait à orienter ses efforts vers les moyens permettant à ces pays de mieux utiliser leur statut de PMA et étudierait les raisons pour lesquelles ils restaient dans le groupe des pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

9. Le représentant de l'**Italie**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, ainsi que des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), s'est félicité de l'adoption de la stratégie de coopération technique. La coopération technique devait être déterminée par la demande et porter uniquement sur les domaines dans lesquels la CNUCED avait indiscutablement des atouts dont les autres organisations ne disposaient pas. Il s'est dit préoccupé par la baisse, en 2002, de la part des PMA et de l'Afrique dans le total des dépenses d'assistance technique et a demandé au secrétariat de prendre les mesures voulues pour remédier à cette situation. Les travaux d'analyse et le développement des capacités étaient liés entre eux et le Programme de Doha pour le développement comprenaient un engagement,

réaffirmé à Monterrey et à Johannesburg, à développer les activités de renforcement des capacités liées au commerce afin d'aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial mondial. L'existence d'un grand nombre de petits projets représentait une lourde charge pour les ressources de la CNUCED, de sorte qu'il serait avantageux, sur le plan de l'efficacité opérationnelle, de se limiter à un nombre moins élevé de projets prioritaires de plus grande ampleur. Le secrétariat devrait bénéficier d'une répartition plus claire des tâches entre les différentes organisations internationales qui participaient à l'assistance technique liée au commerce, telles que l'OMC et les commissions régionales, en particulier pour la mise en œuvre du Cadre intégré. Il a mis l'accent sur l'importance du processus d'évaluation et sur la nécessité d'appliquer intégralement les recommandations qui en résulteraient. La question de la prévisibilité des fonds ne pouvait être indépendante de la conception et de la mise en œuvre d'une philosophie et d'une stratégie qui permettait de prendre des engagements plus importants et à long terme. La nouvelle stratégie n'améliorerait la situation que si elle était mise en œuvre intégralement et de façon uniforme dans les différents services du secrétariat. La cohérence de l'exécution des opérations avec la stratégie devrait être vérifiée constamment, et il a demandé au secrétariat de faire rapport sur l'exécution de la stratégie lors de la onzième session de la Conférence.

10. Le représentant de l'**Équateur** a soutenu la nouvelle stratégie de coopération technique, car celle-ci mettait l'accent sur la capacité de production des pays en développement. L'Équateur avait bénéficié de l'assistance de la CNUCED et espérait que les donateurs continueraient à verser des contributions, en particulier pour les programmes intéressant son pays, tels que BIOTRADE, FORINVEST, EMPRETEC et le Programme mondial sur le commerce, la mondialisation et le développement humain durable.

11. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est félicité de l'adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED. Il s'est dit préoccupé par la baisse de l'ensemble des dépenses de coopération technique en 2002, ainsi que par la réduction de la part de la région africaine dans le volume global d'exécution des activités. Il a mis l'accent sur la nécessité de fixer des priorités et de veiller à l'universalité de la coopération technique de la CNUCED, notamment compte tenu de la préparation de la onzième session de la CNUCED. Il a pris note avec satisfaction de la décision d'appliquer une démarche d'ensemble à l'égard de l'exécution des activités de coopération technique, tant au niveau de la CNUCED que dans le cadre des

relations de celle-ci avec les autres institutions des Nations Unies. Il a également exprimé de la satisfaction à l'égard des efforts accomplis pour assurer la viabilité financière de certains programmes de coopération technique. Il a demandé instamment au secrétariat de continuer à fournir une assistance technique aux pays en voie d'adhésion à l'OMC et d'accorder de l'attention aux processus d'intégration et à leurs effets sur le développement et la croissance, conformément à la résolution 57/247 de l'Assemblée générale. Enfin, il a remercié le secrétariat pour la coopération offerte à la Fédération de Russie dans le cadre de l'adhésion de celle-ci à l'OMC.

12. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que la coopération technique de la CNUCED devait avoir un caractère général, être dépourvue d'exclusive et accorder la priorité à toutes les dimensions commerciales des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle devait être réalisée dans le cadre des décisions importantes de l'OMC qui avaient des conséquences pour les pays en développement. Il fallait continuer à renforcer les activités de formation, en utilisant mieux les capacités nationales, et chaque pays en développement devait s'efforcer d'élaborer des stratégies commerciales appropriées, conformément à ses besoins propres. La CNUCED devrait élaborer un programme spécial pour les pays en voie d'adhésion à l'OMC et il fallait que les donateurs soutiennent un tel programme. Se félicitant de la coopération entre la CNUCED et l'OPEP dans le domaine de l'analyse des effets de la mondialisation sur les pays exportateurs de pétrole et de gaz, il a suggéré d'utiliser davantage les compétences techniques disponibles dans ces pays pour améliorer le suivi et l'évaluation. Il a pris note avec satisfaction de l'augmentation des ressources en 2002 et a demandé aux donateurs de continuer à fournir des ressources prévisibles et susceptibles d'être maintenues à long terme. Étant donné que des programmes tels que BIOTRADE n'avaient qu'une couverture géographique limitée, il a estimé que le secrétariat devrait les étendre à tous les pays intéressés. La stratégie de coopération technique comportait des éléments positifs, mais il ne fallait pas que certaines des activités qui y étaient prévues aient pour effet de modifier le mandat d'ensemble de l'organisation. Une plus grande cohérence dans l'exécution des activités, une couverture plus large et un suivi approprié amélioreraient considérablement l'efficacité de la coopération technique de la CNUCED.

13. Le représentant de la **Chine** a dit que les activités de coopération technique représentaient une partie importante du mandat de la CNUCED et avaient au fil des années joué un rôle positif

dans le renforcement de la capacité et la promotion du développement économique et commercial des pays en développement. Sa délégation demandait à la communauté internationale d'accomplir un effort concerté pour mettre en œuvre de façon efficace les activités de coopération technique décrites dans le Plan d'action de la dixième session de la Conférence et de verser de nouvelles contributions pour assurer l'accomplissement de travaux efficaces concernant les activités de coopération technique lors de la onzième session de la Conférence. Le succès des activités de coopération technique dépendait de la disponibilité de ressources financières et les fluctuations annuelles du niveau de financement avaient des effets néfastes sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de coopération technique. Il s'est dit préoccupé par la réduction des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de la CNUCED en 2002 et a demandé aux principaux pays donateurs de continuer à accroître leur soutien. Il fallait agir pour accroître la prévisibilité des ressources financières. Il a exprimé l'espoir que la CNUCED renforcerait encore sa coopération avec d'autres organisations.

14. Le représentant du **Venezuela** a dit que l'objectif principal de la coopération technique de la CNUCED devait être d'aider les pays en développement à tirer parti de leur intégration dans l'économie mondiale. La coopération devrait reposer sur les priorités fixées par les États membres. La diversification et le développement des secteurs productifs nationaux, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions devraient représenter les priorités principales, et les travaux devraient reposer sur des programmes à long terme comprenant davantage d'activités interdivisions. Il était nécessaire de tenir compte des besoins de l'Amérique latine.

15. Le représentant du **Népal** a dit que les services de coopération technique de la CNUCED appuyaient de façon appréciable les efforts de développement des pays bénéficiaires, en particulier les pays les moins avancés. Sa délégation était favorable à des mécanismes de financement pluriannuels pour les activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier celles dont bénéficiaient les PMA. La réduction des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de la CNUCED en 2002 était préoccupante et il a demandé qu'il soit remédié à cette situation. Une coordination accrue et élargie des activités menées par les organisations fournissant une assistance technique relative au commerce renforcerait encore l'efficacité de l'exécution des activités.

16. La représentante de la **Colombie** a mis l'accent sur l'importance de la coopération technique de la CNUCED tant pour les donateurs que pour les pays bénéficiaires. Il était crucial de renforcer la capacité des fonctionnaires des pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre des plans de développement. Il fallait soutenir les activités commerciales des pays en développement de façon intégrée, en favorisant la participation de toutes les parties prenantes locales. Son pays souhaitait tout particulièrement la poursuite des activités de formation entreprises en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Par ailleurs, la Colombie s'intéressait particulièrement à l'aide aux petites et moyennes entreprises, au programme BIOTRADE, aux technologies de l'information et de la communication, aux investissements étrangers directs et au commerce des services, en particulier ceux liés à la circulation des personnes.

17. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné l'importance de l'assistance technique de la CNUCED pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Il a relevé avec satisfaction l'augmentation des contributions aux fonds d'affectation spéciale en 2002. Il était crucial de disposer de ressources régulières et prévisibles pour pouvoir mettre en œuvre de façon efficace les programmes de coopération technique de la CNUCED. La promotion d'une véritable adhésion des bénéficiaires aux projets était également essentielle, de même que la cohérence dans l'exécution et l'existence de liens directs avec le contexte du développement national. La CNUCED devait s'abstenir d'entreprendre des projets de courte durée qui n'avaient que des effets limités sur le renforcement des capacités des pays en développement. Il s'est félicité de la nouvelle stratégie et a exprimé l'espoir qu'elle se traduirait par une démarche mieux ciblée et davantage déterminée par les pays à l'égard des activités et par des effets plus importants sur le développement des capacités. Dans l'avenir, il fallait que les activités de coopération technique soient guidées par les résultats de la onzième session de la Conférence et visent à aider les pays en développement à tirer parti du système commercial international et des négociations commerciales internationales. Il convenait d'approfondir et d'élargir les activités menées dans les domaines des investissements, des technologies, du développement de l'entreprise, de la facilitation du commerce et des services d'appui au commerce, et il fallait veiller à ce qu'elles contribuent à éliminer les obstacles existant au niveau de l'offre et à renforcer les capacités de production et la compétitivité des pays en développement. Enfin,

la coopération technique de la CNUCED ne serait efficace que si les pays bénéficiaires y souscrivaient pleinement et s'il existait un environnement mondial favorable.

18. Le représentant de la **Suisse** a souligné l'importance de la coopération technique de la CNUCED. Il a relevé avec satisfaction l'augmentation du niveau des contributions bilatérales des donateurs et s'est félicité de l'adoption d'une nouvelle stratégie de coopération technique et, en particulier, de l'importance qu'elle accordait à l'adaptation des projets aux besoins des bénéficiaires et au développement des capacités. En outre, cette stratégie créerait des synergies au sein du secrétariat et entre les différents types d'activités, et assurerait une meilleure présence sur le terrain. Elle mettait l'accent sur l'importance d'indicateurs de performance et sur la nécessité de continuer à intégrer les travaux d'analyse aux activités de coopération technique. La CNUCED devait jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de Doha et dans les efforts accomplis pour parvenir à un consensus dans un certain nombre de domaines difficiles qui revêtaient une importance particulière pour les pays en développement. La CNUCED devait continuer à jouer un rôle important dans les domaines de la concurrence et de la facilitation du commerce grâce aux atouts manifestes dont elle disposait par rapport à d'autres organisations. Enfin, il a mis l'accent sur la qualité des travaux accomplis dans le cadre du programme BIOTRADE, qui était soutenu par son gouvernement.

19. Le représentant de la **Norvège** a dit qu'il approuvait les observations formulées par le représentant de la Suisse.
